

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Service technique
Référence à rappeler:

Paris, le 15 février 1979

AD 2045
1210

LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services
d'Archives des départements

O B J E T : Fichier FINATO.

J'ai signalé à M. le Ministre du budget l'intérêt que présente pour les recherches de microtoponymie le fichier FINATO/RIVOLI tenu par les services du Cadastre.

Je vous serais donc obligé de ne pas le comprendre dans les autorisations de destruction qui vous sont adressées par MM. les Directeurs fiscaux en vertu du décret du 21 juillet 1936 et de veiller à son versement régulier dans vos services dès que les fiches qui le composent (n° de nomenclature 6090 M, ex 6093) sont devenues inutiles au service.

Jean FAVIER